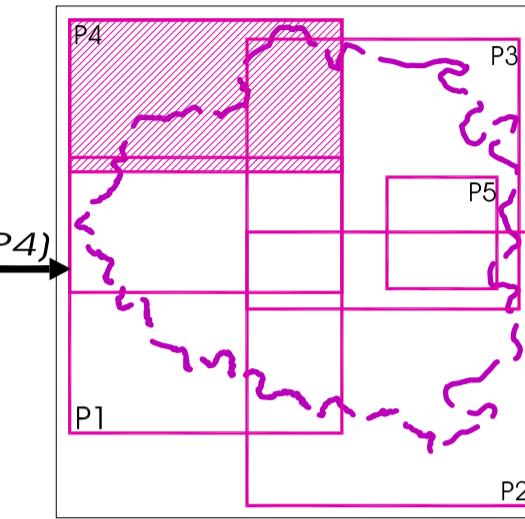


CARTE COMMUNALE



Elaboration : délibération du 9 Septembre 2005.

Révision 1
Vue pour être annexé à notre délibération du : 24 Novembre 2008

Document approuvé par arrêté préfectoral en date du :

Le Maire,

ETUDES ET REALISATION CONFIEES A

Cyril Gauthier
SARL
ARCHITECTE DPLG URBANISTE
85111 CHANTONNAY Cedex
Tél: 02 51 48 59 87 - Fax: 02 51 48 59 26
E-mail: cyrulgauthier@wanadoo.fr

Echelle 1/5000



Périmètre où les constructions sont autorisées
En dehors de ce périmètre, les constructions ne
sont pas admises à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination,
de la réfection, ou de l'extension des constructions existantes

- des constructions et installations nécessaires
à des équipements collectifs

- des constructions et installations nécessaires à
l'exploitation agricole ou forestière
et à la mise en valeur des ressources naturelles
(Article L. 124-2 du Code de l'Urbanisme)

Zone réservée à l'implantation d'activités,
notamment celles qui sont incompatibles
avec le voisinage de zones habitées

Zone de protection liée aux stations de lagunage
(100 mètres)

Sites et vestiges archéologiques
Tracé réalisé à partir du parcellaire de l'ancien cadastre.
L'exactitude du zonage sera à vérifier auprès du service
de l'Archéologie dans le cadre d'éventuels projets.
Voir tableau inséré au rapport de présentation
de la carte communale

Zone inondable (zone inconstructible)
d'après le Plan de Prévention du Risque Inondation
rivière "le Petit Lay, le Grand Lay, le Lay (partie amont jusqu'à Péalut)

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

N° 5046 : Vallée de la Vourale et vallons annexes à Saint Hilaire le Vouhis et Bournezeau
(ZNIEFF de type II)

N° 5081000 : Vallée du petit Lay de part et d'autre de Saint Hilaire le Vouhis
(ZNIEFF de type I)

Repère géodésique

Canalisation électrique 90 KV
Beaupuy - Puybelliard

238

Servitude aéronautique - Servitude de dégagement (aérodromes civils et militaires) - Code T5
Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
Code PT 3 (voir plan annexé)

Servitude de protection des sites et monuments naturels classés - Code AC 2

Application de l'arrêté préfectoral N° 01.DDE 220 du 19 mars 2001
Classement acoustique des infrastructures terrestres
et isolement acoustiques, autour de l'A 83

